



## Communiqué de presse

Strasbourg, le 7 avril 2016

### **Le Tribunal administratif de Strasbourg se prononce sur le permis de construire du 05/03/2016 relatif à la construction d'une chaufferie au Wacken.**

La ceinture verte de Strasbourg, issue du démantèlement de l'enceinte militaire construite entre 1877 et 1885, est grevée d'une servitude limitant le droit à construire dans cette zone à 20 % de la surface totale, sur le modèle du régime des anciennes fortifications de Paris et de Lille.

La loi du 5 décembre 1990, qui prévoit cette limitation, fixe des critères dont l'appréciation opposait l'Eurométropole de Strasbourg et l'Association Zona.

La loi indique que « Dans les zones de servitudes concernées par les dispositions législatives abrogées aux alinéas ci-dessus, l'implantation des constructions, c'est-à-dire la surface hors œuvre brute du niveau édifié sur le sol, ne peut couvrir une surface totale supérieure à 20 p. 100 de la superficie globale de chacune de ces zones non construite à la date de promulgation de la présente loi ».

A l'occasion d'une modification du POS destinée à permettre l'édification d'une chaufferie collective dans cette zone, l'association Zona et des riverains ont saisi le juge administratif de la question de savoir de quelle manière se déterminait le seuil de 20 % prévu par la loi.

Le Tribunal y a répondu en indiquant de quelle manière s'apprécie la superficie globale de la zone, la superficie non construite à la date de la loi de 1990 et la superficie construite depuis la date de promulgation de cette loi. Il a par ailleurs exposé pour quels motifs la chaufferie collective présentait un intérêt général et permettant une mise en compatibilité du POS en application de l'article L. 123-14 du code de l'urbanisme.

#### **Contact presse :**

Fabienne GILLOT      Tel. 03.88.21.23.17  
Claire ANDRES-KUHN      Tel. 03.88.21.23.26  
[communication.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:communication.ta-strasbourg@juradm.fr)

**Suivez l'actualité du Tribunal administratif de Strasbourg sur son site internet :**  
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr/>